L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 1er AVRIL 1879. 52me Année

DUFOUR & LEMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS,

ED I 1er AVRIL 1879.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Fleetin J. Spear, continuation de la vente du stock de marchandises de fantaisie du magasin Métoyer au coin des rues Royale et Toulouse.

Par Vincent et Co., dans leurs salles d'encan, marchandises de printemps et d'été.

LES PRÉJUGÉS ET LES IMMITIÉS.

La Nouvelle-Orléans a des ennemis qui ne laisseront jamais passer une occasion de lui nuire, en lui faisant une réputation d'insalubrité qu'elle ne mérite certainement pas, et en lui attribuant la responsabilité des épidémies périodiques de fièvre jaune qui, de loin en loin, viennent frapper certaines parties des Etats-Unis. Les préjugés à cet égard sont fortement enracinés et on n'est pas chose facile que de les combattre, car ce n'est pas seulement au dehors qu'ils ont cours, puisqu'il y a des gens à la Nouvelle-Orléans et même des autorités sanitaires qui s'attachent à les renforcer.

Nous ne connaissons rien qui soit plus nuisible aux intérêts de notre ville que la fameuse théorie de l'importation qui est, selon nous, complètement fausse comme explication des épidémies. Ainsi, par exemple, l'année dernière, les premiers cas authentiquement constatés de fièvre jaune ne se sont produit que vers le 20 juillet. C'est à de rares exceptions près, en juillet ou en août que la maladie fait son apparition. Le danger n'existe pas généralement avant cette époque. Eh bien, les partisans de l'importation ont, pour les besoins de leur cause, fait remonter l'épidémie à des cas d'importation plus que douteux qui seraient au lieu fin mai. La majorité des médecins aient ces cas ou soutiennent qu'on ne peut établir aucune corrélation entre eux et l'épidémie qui a commencé fin juillet. Mais les assertions émises, pour servir à la théorie hypothétique de l'importation, ont eu le déplorable résultat de créer l'impression que la Nouvelle-Orléans est exposée au danger dès le mois de mai. Comme la peur ne raisonne pas, certaines familles se disposent à émigrer beaucoup plus tôt que d'habitude.

Ce n'est pas tout. Des âmes charitables répandent le bruit au dehors et peut-être au dedans même de la ville, que la fièvre jaune existe déjà parmi nous. Un correspondant du journal a écrit en janvier qu'elle n'avait jamais cessé d'exister.

Ce sont là d'odieux mensonges. Jamais la ville n'a été plus saine que depuis le commencement de l'année et les statistiques hebdomadaires que nous publions, attestent que la moyenne de la mortalité y est moindre que dans la plupart des villes de l'Union.

Nous ne pouvons dire ce que l'été nous réserve ; mais, comme nous l'avons déjà rappelé, si les précédents peuvent servir de règle aux prévisions, toutes les probabilités sont en notre faveur. Nous pouvons presque dire à coup sûr que nous n'aurons pas d'épidémie cette année, bien que nous ne puissions assurer qu'il ne se produira pas en juillet, août ou septembre, quelques cas isolés.

Si la Nouvelle-Orléans est exempte d'épidémie, cela ne veut pas dire que les autres points des Etats-Unis en seront exempts. Il y a eu des épidémies à Charleston et à Savannah, et même à Shreveport et à Memphis, alors qu'il n'y en avait pas ici, et le même fait peut se reproduire.

La grande erreur qu'a favorisée la théorie de l'importation, consiste à croire que l'épidémie peut être arrêtée par les fragiles barrières des quarantaines, comme si les quarantaines pouvaient arrêter le vent qui serait l'agent le plus puissant de la propagation, si la maladie était due à des miasmes ou à des germes, ce qu'on n'a pas encore démontré.

On parle du tort que cause à notre ville la réputation qu'on lui a faite, et au lieu de combattre cette réputation à l'aide des faits et des exemples que fournissent les annales de la fièvre jaune, on semble confesser la responsabilité attribuée faussement à notre ville, et on cherche à nous faire pardonner le passé, en promettant imprudemment une exemption à venir qu'il ne dépend pas de nous d'assurer dans l'état actuel de la science.

La vérité la voici : c'est que la Nouvelle-Orléans, aussi bien que toute la région du Sud jusqu'à une certaine distance des côtes, sont exposés aux conséquences des déplacements accidentels, des conditions climatériques qui peuvent se produire tous les dix, quinze ou vingt ans, et ces conséquences sont le développement des cas sporadiques de fièvre jaune en épidémie. Il faut que le Sud en prenne son parti, et la seule chose à faire est une étude approfondie de la maladie qui mettra sur la voie du traitement le plus efficace à employer.

Quant à dire que la décadence de notre ville est certaine et on ne trouve pas moyen de prévenir ces épidémies qui viennent de loin en loin, on ne sait comment, on ne sait pourquoi, c'est une assertion plus qu'hasardée. Il n'y a pas eu de période plus prospère pour la Nlle-Orléans que la décade de 1850 à 1860, et il n'y a jamais une recurrence plus fréquente d'épidémies que dans ces dix années. Mais alors on ne s'effrayait pas outre mesure de la fièvre jaune et les grandes épidémies de 1853 et 1858 n'empêchaient pas les émigrants d'affluer l'année suivante.

L'épidémie de 1878 a été exceptionnelle par ses caractères et son extension, ce qui indique qu'elle a été due à des conditions climatériques qui ne se représenteront peut-être pas deux fois dans un siècle.

Il n'y a donc aucune raison de s'alarmer outre mesure, et il n'y a rien, absolument rien qui puisse faire croire maintenant à une épidémie nouvelle en 1879. C'est là ce qu'il faut s'attacher à faire comprendre à la population de la ville et aux populations de la région atteinte par l'épidémie qui nous est attribué bien à tort la visite du démon dans le cours de l'été dernier.

LE NOUVEAU CONSUL DE FRANCE.—M. le vicomte D'Abzac, le nouveau consul de France à la Nouvelle Orléans, est arrivé à New York par le *Labrador*. Il est parti de cette ville dimanche soir et il est attendu à la Nouvelle Orléans mercredi matin.

Depuis le scalier le plus ordinaire jusqu'au scalier le plus fin on trouvent à l'ETOILE ROUGE.

ARRIVÉE DU LABRADOR. — Le steamer de la Compagnie transatlantique *Labrador*, capitaine Gauthier, parti du Havre le 15 mars, à 3 heures de l'après-midi, est arrivé le 27 mars à New-York.

Parmi les passagers amenés par ce steamer se trouve la nouvelle troupe de M. Maurice Grau qui comprend Mlle Almée, M. et Mme Jutean, Mlle Dupuis, MM. Hayrad, Dauzy, etc., etc.

Un jeune homme intelligent.....Qui l'.....ha-bitue.

LES SUCCÈS DES BONS DE CHEMINS DE FER.

La décision de la Cour Suprême des Etats-Unis en faveur des porteurs de bons de chemins de fer à six pour cent contre la ville de la Nouvelle-Orléans a excité une attention considérable. L'impression la plus généralement répandue semble être que par suite des embarras financiers de la ville, des efforts seront faits pour opérer un équitable compromis, au lieu de forcer la levée d'une taxe pour faire face au paiement du capital et des intérêts accumulés.

L'effet de cette décision dans la rue Carondelet a été marqué. Les émissions de chemins de fer qui avaient dormi pendant si longtemps se sont élevées tout à coup formant à 35 offert et à 55 demandé à 60 jours.

Les autres anciennes émissions de la ville ont sympathisé aussi avec le mouvement de hausse, surtout les bons consolidés qui ont fermé à 31 offert et 37 demandé.

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRES.—M. Lejeune donnera encore deux conférences à la Nouvelle Orléans, ce soir et jeudi. Ces séances seront consacrées aux journalistes parisiens les plus connus, Louis Veuillot, Henri Rochefort, Paul de Cassagnac et plusieurs autres. Nous comptons qu'il y aura foule ce soir à la salle Grunewald. La séance commencera à 8 heures.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La troupe d'opéra burlesque de Colville a fait hier soir son début devant une salle comble. Il y avait beaucoup de monde, et il en sera ainsi pendant plusieurs semaines, car cette troupe est supérieure à toutes celles que le public de l'Académie a passées en revue pendant la saison. On jouait les "Bébés dans le bois." Mlle Emé Roseau, qui remplissait le rôle de Falconbrina, est une chanteuse beaucoup meilleure que celles qu'on trouve généralement dans les compagnies burlesques. Elle a été fort applaudie. Tomy et Sally, les deux bébés, ont été fort amusants, et dans la scène de la salle d'école ils ont montré tout le génie malfaisant des petits garçons et des petites filles. Miss Marie Williams s'est parfaitement acquittée du rôle de "Bad Man" et William Gill a parsonnifié le "Very Bad Man" d'une manière complètement burlesque et qui a fait beaucoup rire. W. R. Cahill a caricaturé admirablement "Sir Rowland Macassar" l'oncle cruel. M. A. W. Mallin, qui jouait deux rôles, celui de la "Gouvernante" et celui "d'Oppo Didcock," a été plein de gaîté folle, comique et spirituelle. Miss Lina Merville jouant "Prince Prettyhello"; Miss Eleanor Dearing, "Lady Macassar"; Miss Ida Lee, "Sir Rupert"; Miss Kate Everiegh, "Dr. Puff"; et Miss Annie Deacon, "Fitz Fluxmary", ont tous représenté ces divers personnages avec intelligence et talent. C'est une bonne troupe que chaque amateur de théâtre ira voir plusieurs fois pour les parties de son répertoire qui est fort riche.

HUILES, SAVONS, PATES, LIQUEURS, ETC.—M. L. Deléry, successeur de A. Lanata, 43 rue Decatur, a reçu par le navire *Nellie*, arrivé de Marseille, une forte facture d'huile d'olive de Plagniol et de Pujet, de savon de Castille, de muscat, de Vermouth, pâtes italiennes, etc., que nous nous empressons de signaler à l'attention des acheteurs. Toutes ces marchandises sont fraîches et de premier choix.

UN BON MARCHÉ.—Nos lecteurs trouveront dans les colonnes de ce journal une annonce relative à la vente d'une propriété et grocerie qui offre tout à la fois l'avantage d'une agréable résidence et d'une bonne maison de commerce. L'air de la Nouvelle-Iberie est très sain, car on se rappelle que cette ville, par l'élévation de son sol et d'autres raisons qui tiennent à sa position locale, a échappé à toute atteinte de fièvre jaune pendant la dernière épidémie. La paroisse Iberie, qui au sud s'étend le long de la mer, et au nord-est, sur les deux côtés du bayou Tèche, jouit d'un climat superbe. La façade de la propriété dont il s'agit est tournée au sud, et la maison a deux grandes vérandahs de 110 pieds de long chacune, dans la direction de l'est au sud-ouest. On y respire l'air pur et vif du golfe. Une résidence pareille est donc fort agréable. Pour tous autres renseignements voir l'annonce.

Un pique-nique de seconde classe est il ne se mange pas de Shadines.

VENTE AU RABAIS.—MM. Levy Brothers, rue des Magasins, 585, continuent pendant cette semaine leur grande vente de marchandises sèches au rabais. Il n'y aura qu'une différence entre cette semaine et la précédente, c'est que les articles seront cédés encore à meilleur marché. On dit que ce bon marché est incroyable, surtout pour les dentelles de Nottingham, les mousselines, les couvertes-pointes, les couvertures de laine et toute sorte d'articles de maison. Nous en dirons autant pour les calicos, les nattes et les stores de fenêtres que MM. Levy offrent à des prix presque nominaux.

☞Si vous voulez un excellent portrait, il faut aller chez Lilienthal, le photographe en vogue.

Le carême est venu, mangez vos Shadines.

Avez-vous remarqué que les dames ont une démarche plus élégante que par le passé? C'est depuis que le plus grand nombre d'entr'elles se chaussent à l'ETOILE ROUGE.

Spécialité en fait de plumes d'oies vivantes, en crins, ressorts pour lits, matelas, fonds à ressort, à très bas prix, à l'ameublement magasin de meubles de J. B. Hubbard, coin Remparts et Peridido

—Le *Truth*, de Londres, a entrepris une série de biographies anecdotiques sur les personnages qui attirent l'attention en Europe, principalement dans le monde politique. Son dernier portrait est consacré au prince Impérial Louis Napoléon. Nous détachons de cette esquisse les traits suivants :

Le prince tient de sa mère par la douceur de son caractère. Tous ceux qui l'ont approché, soit durant le règne de son père, soit depuis son exil, ont été frappés de sa figure ouverte, de sa grande intelligence et de la franchise de ses manières.

Le prince fut placé pendant quelque temps sous la direction d'un professeur français, M. Francis Mounier, qui ne manquait pas d'une certaine habileté, mais qui avait le désavantage d'être extrêmement vain. Ce gentilhomme n'était mis dans la tête qu'il ferait de son élève un *empereur philosophe*, et il s'efforçait de le pénétrer de maximes qui paraissaient empruntées à l'*Emile* de Rousseau.

Un jour, le prince ayant été admis, au dessert, à un dîner de la cour, empêcha toute l'assistance en disant à un archiduc autrichien :

—Vous avez les idées de l'ancien régime, prince, mais elles ont fait leur temps. Le peuple est un océan : et vous lui résistez, il vous emporte.

Dans une autre occasion, le prince impérial se rendant au Bois de Boulogne dans sa voiture, vit un jeune garçon rouler à terre en tombant du strapontin d'un cabriolet. Il fit arrêter sa voiture et mit pied à terre pour voir si l'enfant était blessé. Sa chute n'avait eu aucune gravité, et le prince impérial, après avoir embrassé l'enfant, ajouta : "Vous direz à votre père que le fils de l'empereur vous a embrassé."

—Oh ! non, je ne le lui dirai pas, répondit vivement l'enfant, car papa dit toujours que *Napoléon est une canaille*.

Ce qui blessait le plus le prince durant la campagne de 1870, c'étaient les conditions portées contre son père.

Comme il écrivait un jour quelques notes sur une feuille de papier, on vint lui demander ce qu'il faisait.

Le pendu paît des noix—Ah hommes qui nous insultent, car je pense que je réglerai quelque jour mon compte avec eux.

Peu de temps après, cependant, il fut le fiancé en fait.

Toujours [illegible] ; on ne peut à la cause.

PROTESTATION DES MINISTRES DU 17 MAI

CONTRE L'ORDRE DU JOUR ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DANS LA SÉANCE DU 13 MARS 1879.

A la suite d'une enquête qui n'a pas duré moins de quinze mois, la commission de la Chambre des députés a demandé à cette Assemblée la mise en accusation des ministres du 17 mai et du 23 novembre 1879.

Pendant que cette enquête, dans laquelle ils n'ont pas été appelés, se poursuivait, quatre-vingts invalidations venaient modifier la composition de la Chambre à qui la proposition devait être soumise ; un renouvellement partiel changeait la majorité du Sénat à qui est réservé par la constitution le droit de prononcer sur l'accusation.

Néanmoins, les ministres incriminés ont attendu en silence le dépôt si longtemps retardé du rapport.

Ils n'ont rien fait pour détourner l'accusation qui les menaçait.

Ils étaient prêts à suivre leurs accusateurs devant la juridiction établie par la constitution.

C'est donc spontanément, dans la pleine liberté de nos appréciations, que la Chambre a déclaré, le 13 mars, à une majorité de plus de cent cinquante voix, qu'encore poursuivis par [illegible] ils [illegible] dirigée contre eux. Apparemment elle reconnaissait, avec l'opinion publique, l'insanité des griefs allégués dans le rapport de la commission.

Cette décision épuisait son droit constitutionnel. Toute parole, tout acte de plus sur le même sujet, ne pouvait que dépasser sa compétence.

Et cependant par un second vote qui n'a réuni que deux cent dix-sept voix dans une Assemblée de plus de cinq cents membres, un ordre du jour a déclaré constant et qualifié de criminels les mêmes faits que la même Chambre, dans la même séance, venait d'exempter de toute poursuite.

En outre, la Chambre a invité le gouvernement à faire afficher cette déclaration dans toutes les communes, mesure qui ne peut avoir que le caractère d'une pénalité, puisque c'est celle-là même que le Code prescrit dans les matières les plus graves, pour les arrêts dans l'intérêt.

C'est donc un jugement prononcé sans instruction préalable, sans débats contradictoires, en l'absence des accusés, par un tribunal sans compétence : un tel acte est dénué de toute autorité.

La Chambre des députés avait le droit d'accuser les anciens ministres ; aucun article de la Constitution ne l'investit du droit de prononcer contre eux, même par voie indirecte, ni jugement, ni condamnation.

Ceux qu'il ne lui serait pas permis d'atteindre dans leur liberté et dans leur vie, elle n'a pas le droit d'essayer de les atteindre dans leur honneur.—Elle n'en a pas le pouvoir.

L'ordre du jour livre les actes des anciens ministres au jugement de la conscience nationale. Nous livrons à notre tour, à ce tribunal suprême, l'ordre du jour lui-même, sûrs du jugement que porteront tous les amis du droit et de la justice.

DUC DE BROGLIE.
DUC DECAZES.
DE FOURTOU.
E. CAILLAUX.
JOSEPH BRUNET.
PARIS.
DE MAUZ.

Paris, le 15 mars.

On remarquera que ce document ne porte pas les signatures du général Berthaut et de l'amiral Gicquel des Touches.

Les anciens membres du cabinet du 17 mai, qui l'ont rédigé, ne doutaient pas de leur assentiment ; mais ils n'ont pas cru devoir demander à leurs collègues de prendre part à une manifestation collective que leur interdisaient les règlements militaires.

Le *Moniteur universel* dit que "la protestation suivante a été remise à M. le président de la République, sous la date du 15 mars 1879" :

Les soussignés, membres du cabinet du 23 novembre 1877, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour voté contre eux, dans la séance du 13 mars dernier, par 217 députés, protestent énergiquement contre les allégations de ces ordre du jour et notamment avec indignation l'accusation d'avoir "trahi le gouvernement qu'ils servaient et conduit la France à la veille de la guerre civile."

Ils protestent également contre la forme de cet acte, qui n'est pas un jugement, parce qu'il émane d'une Assemblée sans compétence judiciaire, et qui, cependant, édicte une peine, celle de l'affichage, qu'un tribunal seul pouvait appliquer.

Général de ROCHEBOUET.
WELCHE.
Marquis de BANNEVILLE.
DEVILLIERS.

Le *Moniteur* ajoute que "MM. Ozenne, Lepelletier, Graeff, Faye, l'amiral Rousain, qui occupent des fonctions publiques, ont déclaré s'abstenir de signer la protestation qui précède."

L'ordre du jour de flétrissure voté par la Chambre contre les membres des cabinets des 17 mai et 23 novembre 1877 a été affiché ce matin dans tous Paris. Il porte l'entête suivant :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

PRÉFECTURE DE POLICE.

ORDRE DU JOUR MOTIVÉ

Adopté par la chambre des députés

DANS LA SÉANCE DU 13 MARS 1879.

Au-dessous du Texte de cet ordre du jour figure la signature suivante :

Pour copie conforme :
Le préfet de police,
ANDRIEUX.

Une femme est toujours de mauvaise humeur, quand elle est mal chaussée, mais cela n'arrive pas à celles qui se chaussent à l'ETOILE ROUGE.

LES EX-MINISTRES FLÉTRIS.—L'ordre du jour de flétrissure voté par la Chambre atteint tous les ministres du 16 mai et du 23 novembre et leurs conséquences immédiate.

Or, il n'est pas inutile de montrer que plusieurs de ces ministres et de ces hauts fonctionnaires de l'ordre moral occupent encore, aujourd'hui (comme nous l'indiquons déjà plus haut) des postes importants. C'est ainsi que, parcourant l'*Almanach national officiel* de 1878, nous trouvons :

1° M. Lepelletier, ministre de la justice au 23 novembre, *conseiller à la Cour de cassation* ;

2° M. Brunet, ministre de l'instruction publique au 16 mai, *conseiller à la Cour d'appel de Paris* ;

3° M. Benoît, directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice sous le 16 mai, *avocat général près la Cour de cassation* ;

4° M. Chopin d'Arnouville, secrétaire général du ministère de la justice sous le ministère du 23 novembre, *avocat général près de la Cour d'appel de Paris* ;

5° M. Oseune, ministre de l'agriculture et du commerce au 23 novembre, *directeur du commerce extérieur au même ministère* ;

6° M. Graëff, ministre des travaux publics au 23 novembre, *inspecteur général des ponts et chaussées, président du conseil des travaux* ;

7° M. Faye, ministre de l'instruction publique au 23 novembre, *inspecteur général de l'enseignement* ;

8° M. Gicquel des Touches, ministre de la marine au 23 novembre, *directeur des cartes et plans.*

Les généraux Berthaut et Borel et M. Oseune ont donné leur démission.

—On lit dans le *Journal du Loiret* :

Il est très probable qu'au point du jour, l'ordre du jour motivé, dont le texte a été affiché ce matin, sera remplacé par un autre, dénoncé par M. Brisson, sous forme d'interpellation, et voté par deux cent cinquante-sept voix contre deux cent dix environ. Ce vote, qui est très probable, sera suivi de la démission de M. Brisson et de la retraite de M. Grévy.

M. Raoul Duval a fait demander au comité républicain du 6e arrondissement la faveur d'être entendu et de pouvoir déposer lui-même sa candidature.

M. John Lemoinne reste candidat de la gauche.

L'ETOILE ROUGE, coin Canal et Bourbon, dans quelques jours.

Disparate pièce de troupe vaut, si on [illegible] ; [illegible] ; [illegible] ;